

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 à 20h30

Présents :

Mesdames Pascale BOIRON, Sylvie FERRET-BEZIAT, Séverine CARCHON, Anaïs LAPORTE, Denise OLLIVIER, Florence PINAREL, Céline SANCHEZ,

Messieurs Jean-Marc BAYLE, Claude BELLARD, Jean-Claude BOSC, Eric DAUBERT, André LAFFONT, Éric TRUFFI.

Excusés :

Madame Cécile MIROUZE, Monsieur Damien CARPENE,

Pouvoirs :

Monsieur Damien CARPENE à Madame Séverine CARCHON

Madame Cécile MIROUZE à Monsieur Claude BELLARD

Secrétaire de séance :

Madame Séverine CARCHON

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H30.

1 - Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

L'élection des sénateurs aura lieu le 25 septembre prochain. Ce sont les grands électeurs, c'est-à-dire les élus départementaux et communaux, qui sont chargés de désigner les sénateurs. Un arrêté préfectoral fixe le nombre de représentant à élire par commune en fonction de sa population.

Les communes de moins de 1000 habitants comme Simorre, doivent nommer 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants. Chaque membre du conseil municipal peut se présenter pour être délégué. Le vote a lieu à bulletin secret à 2 tours.

Séverine CARCHON, Eric TRUFFI et Jean-Marc BAYLE se présentent comme délégués titulaires. Les membres du conseil municipal sont invités à voter à tour de rôle.

Après dépouillement, sont élus :

Séverine CARCHON avec 15 voix, Eric TRUFFI avec 15 voix et Jean-Marc BAYLE avec 14 voix.

Anaïs LAPORTE, Céline SANCHEZ et Pascale BOIRON se présentent comme délégués suppléants. Les membres du conseil municipal sont invités à voter à tour de rôle.

Après dépouillement, sont élues :

Anaïs LAPORTE avec 15 voix, Céline SANCHEZ avec 14 voix, Pascale BOIRON avec 14 voix.

Les 2 membres de l'assemblée les plus jeunes et les 2 plus anciens sont invités à signer le procès-verbal qui sera transmis en préfecture dans la soirée.

2 – Peinture du chevet de l'église

Au cours des derniers travaux entrepris à l'église, lors de la dépose des stalles parties en rénovation, une plaque d'enduit est tombée et a révélé des peintures.

La DRAC, qui suit le chantier, a insisté pour faire une étude afin de connaître l'état et l'étendue de ces peintures. Pour le moment, il est impossible de savoir de quelle époque elles pourraient être. Cette étude permettrait aussi de les dater et d'approfondir les connaissances sur l'église.

Un devis a été établi pour un montant de 3600€ HT (4320€ TTC). Après négociation, la DRAC est prête à subventionner cette étude à hauteur de 50%.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la poursuite de l'étude en demandant l'aide financière de la DRAC.

3 – Clôture du cimetière de Baillasbats

Le cimetière de Baillasbats est saturé. La commune se doit de l'agrandir pour fournir un espace de sépulture suffisant aux habitants de la commune et aux résidents de la maison de retraite.

En 2008, la commune a acquis un terrain attenant au cimetière existant. Pour intégrer cet espace et permettre l'agrandissement, il est nécessaire d'effectuer quelques travaux et de clôturer.

Un devis de clôture a été établi. Il prévoit la réalisation d'un sous bassement et la pose d'une clôture en grillage rigide et d'un portail. Le montant du devis s'élève à 3580€ HT (4296€ TTC).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser plusieurs devis et d'inscrire les travaux au budget 2021.

4 – Prolongation du CEJ (contrat enfance jeunesse) de la CAF

Le contrat enfance jeunesse lie le centre de loisirs de la commune à la CAF. D'une durée de 4 ans, ce contrat devait prendre fin en décembre 2019. En remplacement, la CAF a proposé un CTG (contrat territorial global) qui englobe d'autres services. Pour permettre ce type de contrat, les communes de Simorre, Saramon, Aubiet et Gimont transfèreraient leur compétence à la Communauté de Communes. En prévision, la Communauté de communes a engagé une étude de faisabilité avec le prestataire Exfilho.

Le partenariat avec la CAF étant indispensable pour permettre le bon fonctionnement du centre de loisirs, en attendant le résultat de l'étude, la commune a besoin de faire prolonger son contrat enfance jeunesse.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la demande de prolongation du CEJ à la CAF.

5 – Compte rendu des élections à la communauté de communes

Le 9 juillet a eu lieu les élections du bureau exécutif de la 3CAG. L'élection consiste à élire le président et les vice-présidents.

Une liste s'est présentée, menée par Gérard ARIES, membre de la communauté de communes depuis les années 2000. Cette liste propose un président et 6 vice-présidents avec à charge un secteur d'activité chacun.

Les 58 délégués qui représentent les 30 communes de la communauté de communes ont élu :

- Gérard ARIES président,
- Franck VILLENEUVE chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
- Christophe MEAU chargé des finances,
- Pierre-Olivier PLANCHAND chargé du développement économique et numérique,
- Fabrice POURCET chargé de la voirie et de l'assainissement,
- Alain CARRIERE chargé des affaires sociales et de l'enfance,
- Séverine CARCHON chargée du tourisme et du cinéma.

Le bureau, accompagné de 3 délégués se réuniront une fois par mois pour discuter des orientations à donner à la 3CAG.

Suite à cette élection, des délégués aux différents organismes ont été désignés. On peut noter une forte représentation de la commune :

- PETR Pays Portes de Gascogne est doté de 3 membres titulaires et 3 suppléants dont Eric TRUFFI,
- Gers Numérique est doté d'un titulaire et d'un suppléant,
- Gers Développement est doté d'un titulaire,
- Le SCOT de Gascogne est doté de 2 titulaires dont André LAFFONT et de 2 suppléants. Le Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire est une action entamée il y a 6 ans pour s'achever en 2022. Elle a pour but de définir les différents statuts des communes à travers différentes strates. Simorre fait partie de la plus petite.
- Le CIAS est doté de 9 membres dont Eric TRUFFI,
- L'OT est dotée de 9 membres dont Séverine CARCHON, Eric TRUFFI et Jean-Marc BAYLE,
- Le conseil de surveillance du centre hospitalier de Gimont est doté d'un représentant,
- Le SICTOM Est et le SICTOM Sud Est sont dotés chacun de 2 titulaires et 2 suppléants dont Jean-Marc BAYLE, Jean-Claude BOSC et Pascale BOIRON,
- Le syndicat des rivières Astarac Lomagne (SYGRAL). Ce syndicat a été créé suite à la loi Gemapi. Elle regroupe plusieurs syndicats dont la Gimone et l'Arrats. 11 communautés de communes sont représentées. André LAFFONT et le maire de Saramon défendront le secteur de la Barousse. André LAFFONT, Jean-Claude BOSC, Eric DAUBERT et Jean-Marc BAYLE siègeront pour représenter la commune et la communauté de communes.

Lors de la constitution des commissions, Sylvie FERRET-BEZIAT siègera à la commission intercommunale d'accessibilité.

L'avenir de Simorre dépend de la 3CAG. Pour faire valoir les valeurs de la commune, il est important que Simorre soit bien représentée à la communauté de communes. Rempporter une vice-présidence avec le tourisme est primordial, le tourisme représentant une valeur clé de la commune.

Fin de séance du conseil municipal à 21h30.



